PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 4 mars 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :
Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Est également présente :
Maître Danielle Simard, greffière et directrice générale adjointe

Sont absents :
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller
Monsieur Joël Bélanger, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

1.1 Adoption de l'ordre du jour.

1.2 Adoption des procès-verbaux.

i. Séance ordinaire du 4 février 2019.

1.3 Appuis financiers et demandes diverses.

i. Aide financière au Club photo de La Prairie.

ii. Aide financière au Carrefour jeunesse-emploi La Prairie.

iii. Aide financière à la Troupe de théâtre Optimiste - Pièce de théâtre « Toc Toc ».

iv. Aide financière à la Troupe de théâtre Optimiste pour la remise d'une bourse à un étudiant.

v. Aide financière à une étudiante laprairienne pour un projet artistique.

vi. Aide financière au Club de patinage artistique de La Prairie - 52e revue sur glace annuelle.

vii. Aide financière à l'Association de hockey mineur de La Prairie - Album de fin de saison 2018-2019.

viii. Activité de financement des Chevaliers de Colomb - Conseil 4569 La Prairie - Souper fraternel.

ix. Activité de financement du Club de l'Âge d'Or de La Prairie - Cabane à sucre.

x. Activité de financement de la Maison des Aînés de La Prairie - Pièce de théâtre.

xi. Autorisation - Marche pour le diabète.

1.4 Nomination de deux nouveaux membres au comité culturel permanent.

1.5 Approbation de la grille de pondération et d'évaluation des soumissions – Appel d'offres de services professionnels pour la réalisation d'un inventaire avec prescription d'arbres publics.

1.6 Approbation de la grille de pondération et d'évaluation des soumissions - Appel d'offres de services professionnels en matière d'audit des états financiers.

1.7 Résolution d'intention - Renouvellement de l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

3.1 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1438-M modifiant le règlement numéro 1425-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie pour les années 2018 et 2019.

3.2 Avis de motion 2019-01 - Règlement numéro 1438-M modifiant le règlement numéro 1425-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie pour les années 2018 et 2019.

3.3 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1002-4-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1002-R.I.P. relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

3.4 Avis de motion 2019-02 - Règlement numéro 1002-4-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1002-R.I.P. relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

4. OCTROI DE CONTRATS

4.1 Octroi d'un contrat pour la fourniture de bureau et papeterie.

4.2 Octroi d'un contrat pour le pavage de grandes surfaces, bris d'aqueduc et ajustement de puisards / regards.

4.3 Octroi d'un contrat pour la réparation et l'engazonnement des espaces verts.

4.4 Octroi d'un contrat pour la disposition environnementale des sols en pile sur la rue Goyer.

4.5 Octroi d'un contrat pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc par gainage structural et autres travaux.

4.6 Annulation de l'appel d'offres Génie/2019-06 - Services professionnels pour la reconstruction de la piscine municipale.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 Autorisation de signature - Formulaire de demande d'utilisation du domaine public.

7.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries relatif à l'utilisation d'un terrain synthétique (école de la Magdeleine).

7.3 Autorisation de signature - Extension de la convention de bail avec la Corporation de Gestion de la voie maritime du Saint-Laurent pour la location de quatre parcelles de terrain.

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

8.1 Adoption de la politique du programme d'accompagnement pour les enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers - programme Camp de jour de la Ville de La Prairie.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'un pompier au Service de sécurité incendie.

9.2 Demande de congé sans solde d'un chauffeur B au Service des travaux publics et du génie.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Autorisation de fermeture de rues - Grand Prix Lapraicycle 2019.

10.2 Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2.

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

11.1 Autorisation de signature - Contrat avec le ministère des Transports du Québec pour le fauchage de la végétation, tonte de gazon et enlèvement de détritus sur le boulevard Taschereau.

11.2 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier local 2018.

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 15 janvier 2019.

12.2 Dérogations mineures.

i. Dérogation mineure numéro 2019-002 relative à un agrandissement résidentiel au 75, rue Abel - Lot 2 265 222 du cadastre du Québec.

12.3 PIIA.

i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 6 février 2019.

12.4 Adoption du projet de résolution relatif à la demande numéro 2019-004 (PPCMOI) concernant la construction d'un immeuble résidentiel - 618 à 624, rue Page - Lot 1 915 089 du cadastre du Québec (zone H-048).

13. VARIA

14. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-03-053

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-03-054

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2019-03-055

AIDE FINANCIÈRE AU CLUB PHOTO DE LA PRAIRIE

ATTENDU que le Club photo de La Prairie est un organisme à but non lucratif qui a débuté ses activités en janvier 2017 et qui proposera des conférences à ses membres au cours de l'hiver et du printemps 2019;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un organisme pour des activités spéciales;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 500 $ au Club photo de La Prairie afin de contribuer aux frais engendrés par l'organisation des conférences offertes à ses membres en 2019.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-056

AIDE FINANCIÈRE AU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI LA PRAIRIE

ATTENDU que l'organisme Carrefour jeunesse-emploi La Prairie s'affaire actuellement au démarrage de la 15e édition de la Coopérative jeunesse de services J'A.I.D.E;

ATTENDU que cette coopérative donnera l'opportunité à un groupe de 15 jeunes, âgés de 14 à 17 ans, d'acquérir une première expérience en employabilité et en gestion d'une coopérative;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue au succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 250 $ au Carrefour jeunesse-emploi La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-057

AIDE FINANCIÈRE À LA TROUPE DE THÉÂTRE OPTIMISTE - PIÈCE DE THÉÂTRE « TOC TOC »

ATTENDU la demande d'aide financière de la Troupe de théâtre Optimiste, qui présentera du 3 mai au 8 juin prochain, la comédie « Toc Toc », au Théâtre du Vieux-La Prairie;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, la Troupe de théâtre Optimiste est un organisme accrédité, et qu'à ce titre, elle peut soumettre une demande de soutien financier pour des activités spéciales;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 250 $ à la Troupe de théâtre Optimiste, organisme sans but lucratif, dans le cadre de la pièce de théâtre « Toc Toc » dont les représentations se tiendront du 3 mai au 8 juin 2019, au Théâtre du Vieux-La Prairie.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-058

AIDE FINANCIÈRE À LA TROUPE DE THÉÂTRE OPTIMISTE POUR LA REMISE D'UNE BOURSE À UN ÉTUDIANT

ATTENDU que la Troupe de théâtre Optimiste est un organisme sans but lucratif qui remet annuellement des bourses à des étudiants de la Rive-Sud qui débutent des études en théâtre;

ATTENDU qu'il importe que la Ville contribue à cette initiative;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 250 $ à la Troupe de théâtre Optimiste pour la remise, par celle-ci, d'une bourse à un étudiant en théâtre de la Rive-Sud afin qu'il poursuive ses études dans ce domaine.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-059

AIDE FINANCIÈRE À UNE ÉTUDIANTE LAPRAIRIENNE POUR UN PROJET ARTISTIQUE

ATTENDU que madame Virginie Monarque est une étudiante de La Prairie, finissante du programme de médias interactifs de l'UQAM;

ATTENDU qu'elle présente, avec 21 autres étudiants finissants, le projet artistique *La mécanique des fluides*, lequel était exposé du 21 février au 3 mars dernier, dans le cadre de la programmation du festival Illuminart de Montréal;

ATTENDU que la Ville démontre, par sa politique culturelle, qu'elle soutient le développement des arts par la jeunesse;

ATTENDU que la Ville reconnaît l'excellence artistique et juge opportun d'encourager madame Monarque dans le cadre de ce projet;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien peut être accordé à un étudiant laprairien dans le cadre d'un projet artistique;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 100 $ à madame Virginie Monarque afin de contribuer aux frais qu'elle a engagés pour la préparation et la présentation du projet artistique *La mécanique des fluides*, lequel a été exposé du 21 février au 3 mars dernier dans le cadre du festival Illuminart de Montréal.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-060

AIDE FINANCIÈRE AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LA PRAIRIE - 52E REVUE SUR GLACE ANNUELLE

ATTENDU que le Club de patinage artistique de La Prairie présentera sa 52e revue sur glace annuelle les 4 et 5 mai 2019;

ATTENDU qu'un programme de commandite est proposé à cette occasion;

ATTENDU qu'il importe pour la Ville de contribuer au succès cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 300 $ au Club de patinage artistique de La Prairie afin de contribuer aux frais engendrés par l'organisation de sa 52e revue sur glace annuelle, laquelle aura lieu les 4 et 5 mai 2019.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-061

AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE LA PRAIRIE - ALBUM DE FIN DE SAISON 2018-2019

ATTENDU que l'Association de hockey mineur de La Prairie prépare son album de fin de saison 2018-2019, lequel sera remis aux quelques 400 jeunes hockeyeurs et entraîneurs de La Prairie;

ATTENDU qu'il importe pour la Ville de contribuer à cette création;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 300 $ à l'Association de hockey mineur de La Prairie afin de contribuer aux frais engendrés pour la préparation de son album de fin de saison 2018-2019.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-062

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DES CHEVALIERS DE COLOMB – CONSEIL 4569 LA PRAIRIE - SOUPER FRATERNEL

ATTENDU que les Chevaliers de Colomb - Conseil 4569 organisent, à titre d'activité de financement, un souper fraternel, le 9 mars 2019, au Centre multifonctionnel Guy-Dupré;

ATTENDU que le coût du billet est de 40 $;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister au souper fraternel organisé au profit des Chevaliers de Colomb - Conseil 4569, lequel aura lieu le 9 mars prochain, les frais et dépenses que les membres du conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-063

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LA PRAIRIE – CABANE À SUCRE

ATTENDU que le Club de l'Âge d'Or de La Prairie organise à titre d'activité de financement, une partie de sucre à l'érablière « Au Toit Rouge », le 26 mars 2019;

ATTENDU que le coût du billet est de 20 $ pour les membres et de 25 $ pour les non-membres;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister à la partie de sucre du Club de l'Âge d'Or de La Prairie, les frais et dépenses que les membres du conseil présents engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-064

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA MAISON DES AÎNÉS DE LA PRAIRIE - PIÈCE DE THÉÂTRE

ATTENDU que la Maison des Aînés de La Prairie a mis en scène une pièce de théâtre et qu'elle la présentera à titre d'activité de financement, au théâtre du Vieux La Prairie, les 8, 9, 10, 15, 16 et 17 mars prochain;

ATTENDU que le coût du billet est de 17 $;

ATTENDU qu'il importe que la Ville soit représentée lors de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent, à assister à l'une des représentations de la pièce de théâtre « La Cour en délire », mise en scène par la Maison des Aînés de La Prairie, dont les représentations auront lieu les 8, 9, 10 15, 16 et 17 mars prochain, les frais et dépenses qu'ils engageront à cette occasion devant leur être remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-065

AUTORISATION - MARCHE POUR LE DIABÈTE

ATTENDU que monsieur Samuel Dominguez est un étudiant laprairien au programme d'éducation internationale (PEI) du Collège Charles-Lemoyne et que, dans le cadre de son programme, il doit organiser un projet personnel afin d'obtenir son diplôme;

ATTENDU que son projet consiste à organiser une marche pour le diabète, laquelle aura lieu le 13 avril prochain à compter de 11h45, à La Prairie;

ATTENDU que le parcours proposé pour la marche est sécuritaire et sera en bonne partie sur des trottoirs et voies cyclables;

ATTENDU que le père de Samuel Dominguez se porte garant de cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la tenue de la marche pour le diabète, le 13 avril 2019 à compter de 11 h 45, laquelle aura lieu essentiellement sur des trottoirs et voies cyclables, et dont le départ et l'arrivée se feront au parc Lucie-F.-Roussel.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics et du génie, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'à EXO - Secteur Le Richelain, à titre d'information.

ADOPTÉE

2019-03-066

NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES AU COMITÉ CULTUREL PERMANENT

ATTENDU que les membres externes du comité culturel permanent ont été nommés en vertu de la résolution 2016-12-446, laquelle a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

ATTENDU que leur mandat, d'une durée de trois ans, devait se terminer le 31 décembre 2019;

ATTENDU qu'en date du 1er janvier 2019, trois membres avaient quitté le comité, soit mesdames Lise Brousseau et Nicole Béland ainsi que monsieur Gaétan Bourdages;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer deux nouveaux membres audit comité afin de terminer le mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

DE NOMMER messieurs Patrick Dion et Jonathan Trottier membres du comité culturel permanent, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

2019-03-067

APPROBATION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS - APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN INVENTAIRE AVEC PRESCRIPTION D'ARBRES PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la grille de pondération et d'évaluation, jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'appel d'offres de services professionnels pour la réalisation d'un inventaire avec prescription d'arbres publics.

ADOPTÉE

2019-03-068

APPROBATION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS - APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'APPROUVER la grille de pondération et d'évaluation, jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante, pour l'appel d'offres de services professionnels en matière d'audit des états financiers.

ADOPTÉE

2019-03-069

RÉSOLUTION D'INTENTION - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU MAINTIEN DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

ATTENDU l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon prenant fin le 31 décembre 2018;

ATTENDU l'adoption d'une résolution par la municipalité de Saint-Mathieu dans les délais prévus à l'entente décrétant le non-renouvellement de celle-ci sous sa forme actuelle;

Mandat : Services professionnels pour la réalisation d'un inventaire avec prescription d'arbres publics

PARTIE 1

ÉVALUATION DE CHAQUE SOUMISSION		Soumission A		Soumission B		Soumission C		Soumission D		Soumission E	
CRITÈRES DE QUALITÉ	Nombre Maximal de points attribués (N= 1 à 20)	Cote (0 à 100 %)	Pointage	Cote (0 à 100 %)	Pointage	Cote (0 à 100 %)	Pointage	Cote (0 à 100 %)	Pointage	Cote (0 à 100 %)	Pointage
Compréhension du mandat et méthodologie	20										
Expérience de la Firme	20										
Expérience du chargé de projet	30										
Structure organisationnelle et capacité de relève	10										
Assurance qualité	5										
Connaissance des réseaux et du territoire	15										
POINTAGE TOTAL INTÉRIMAIRE	100		/100		/100		/100		/100		/100

Les enveloppes de prix des soumissions dont le pointage intérimaire est de moins de 70 points seront retournées au soumissionnaire, **sans qu'elles n'aient été ouvertes.**

PARTIE 2

ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Soumission A	Soumission B	Soumission C	Soumission D	Soumission E
Prix soumissionné (uniquement pour les soumissions dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points**)**					
Établissement du pointage final; Application de la formule : (pointage intérimaire + 50) X 10 000 Prix soumissionné					
Rang					

"Ceci est le document annexé à la résolution 2019-03-067 pour en faire partie intégrante"

Ville de La Prairie
Services professionnels en matière d'audit des états financiers
Grille de pondération

	Critères	Nombre de points maximal	A	B	C	D	E	F
A)	**Existence corporative et expérience de la firme dans des mandats d'audit et de consultation**	**15**	-	-	-	-	-	-
B)	**Expérience de l'équipe de travail attitré au mandat dans des contextes similaires à celui de la Ville de La Prairie**	**30**	-	-	-	-	-	-
C)	**Expérience de la Firme, en audit municipal et autres secteurs publics**	**25**	-	-	-	-	-	-
D)	**Organisation du projet (méthodologie proposée) et capacité de relève**	**20**	-	-	-	-	-	-
E)	**Qualité de la présentation et compréhension générale du mandat**	**10**	-	-	-	-	-	-
	TOTAL:	**100**	-	-	-	-	-	-
	Les enveloppes de prix des offres dont le pointage intérimaire est de moins de 70 sont retournées au soumissionnaire, **sans avoir été ouvertes**							
	PRIX		- $	- $	- $	- $	- $	- $
	[(Pointage intérimaire + 50) X 10 000] / Prix soumis							

"Ceci est le document annexé à la résolution 2019-03-068 pour en faire partie intégrante."

ATTENDU la recommandation faite par la majorité des directions générales des municipalités parties à l'entente suite à l'analyse exhaustive de plusieurs scénarios effectuée lors des cinq (5) rencontres du comité de travail;

ATTENDU la recommandation de monsieur Richard Dufresne, conseiller en relations du travail-sécurité publique à la Direction des affaires juridiques et du Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec, mandaté pour accompagner le conseil d'administration dans ses travaux de reconduction de ladite entente;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'INFORMER les municipalités membres de la Régie intermunicipale de police Roussillon que la Ville de La Prairie est intéressée à renouveler l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1438-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1425-M ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE PATRIMONIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019

Monsieur Ian Rajotte présente le projet de règlement numéro 1438-M modifiant le règlement numéro 1425-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie pour les années 2018 et 2019.

Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter, à l'annexe A du règlement numéro 1425-M, trois immeubles qui possèdent les caractéristiques d'un immeuble d'intérêt patrimonial, soit les immeubles situés aux adresses suivantes:

- 272-274, rue Saint-Ignace;
- 320-322, rue Saint-Ignace;
- 251, rue Saint-Jacques.

Le projet de règlement numéro 1438-M est déposé.

AVIS DE MOTION 2019-01

RÈGLEMENT NUMÉRO 1438-M MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1425-M ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SITE PATRIMONIAL DE LA VILLE DE LA PRAIRIE POUR LES ANNÉES 2018 ET 2019

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Vocino qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1438-M modifiant le règlement numéro 1425-M établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial du site patrimonial de la Ville de La Prairie pour les années 2018 et 2019.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-4-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-R.I.P. RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

Monsieur Allen Scott présente le projet de règlement numéro 1002-4-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1002-R.I.P. relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier certaines définitions et de remplacer les annexes A et B, soit la liste des chemins sur lesquels la circulation des véhicules lourds et véhicules outils est prohibée, ainsi que le plan y étant associé.

Le projet de règlement numéro 1002-4-R.I.P. est déposé.

AVIS DE MOTION 2019-02

RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-4-R.I.P. MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-R.I.P. RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS

Avis de motion est donné par monsieur Allen Scott qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1002-4-R.I.P. modifiant le règlement numéro 1002-R.I.P. relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2019-03-070

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE BUREAU ET PAPETERIE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la fourniture de bureau et papeterie, pour un an, à compter du 5 mars 2019, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant:

Soumissionnaire	Montant 2019-2020 (incluant les taxes)
Hamster / Rubanco ltée	16 215,27 $

ATTENDU que l'estimé annuel pour ce contrat était de 25 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de bureau et papeterie pour un an, à compter du 5 mars 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Hamster / Rubanco ltée, aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 16 215,27 $, taxes incluses, en vertu des quantités estimées au devis. Les documents d'appel d'offres VI-19-100, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER la directrice des Services administratifs et financiers ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2020 à 2022, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2019-03-071

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PAVAGE DE GRANDES SURFACES, BRIS D'AQUEDUC ET AJUSTEMENT DE PUISARDS / REGARDS

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour le pavage de grandes surfaces, bris d'aqueduc et ajustement de puisards et regards, pour un an, à compter du 5 mars 2019;

ATTENDU que six entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que six soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Pavage du Haut-Richelieu inc.	57 602,48 $
Les Pavages Expert inc.	75 883,50 $
Les Pavages M. Brossard inc.	84 989,52 $

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 50 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour le pavage des grandes surfaces, bris d'aqueduc et ajustement de puisards / regards, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage du Haut-Richelieu inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 57 602,48 $, taxes incluses, en vertu des quantités estimées au devis. Les documents d'appel d'offres TP-19-102, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-072

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉPARATION ET L'ENGAZONNEMENT DES ESPACES VERTS

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour la réparation et l'engazonnement des espaces verts, pour un an, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour deux années additionnelles, soit pour les années 2020 et 2021;

ATTENDU que neuf entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue et que le soumissionnaire est le suivant:

Soumissionnaire	Montant 2019 (incluant les taxes)
Paysagiste Rive-Sud ltée	38 783,37 $

ATTENDU que l'estimé annuel pour ce contrat était de 25 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réparation et l'engazonnement des espaces verts pour un an, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Paysagiste Rive-Sud ltée, aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 38 783,37 $, taxes incluses, en vertu des quantités estimées au devis. Les documents d'appel d'offres TP-19-105, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2020 et 2021 soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2019-03-073

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA DISPOSITION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS EN PILE SUR LA RUE GOYER

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la disposition environnementale des sols en pile sur la rue Goyer;

ATTENDU que douze soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Excavation Patrice Couture inc.	742 654,97 $
Sanexen Services environnementaux inc.	756 863,18 $
Construction Morival ltée	830 045,46 $

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 930 000 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la disposition environnementale des sols en pile sur la rue Goyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Patrice Couture inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 742 654,97 $, taxes incluses, en vertu des quantités estimées au devis. Les documents d'appel d'offres Génie/2019-07, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-074

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC PAR GAINAGE STRUCTURAL ET AUTRES TRAVAUX

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc par gainage structural et autres travaux;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Sanexen Services environnementaux inc.	776 656,13 $
Foraction inc.	950 400,00 $
Aquarehab Canada inc.	1 126 410,08 $

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 1 085 200 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc par gainage structural et autres travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanexen Services environnementaux inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 776 656,13 $, taxes incluses, en vertu des quantités estimées au devis. Les documents d'appel d'offres Génie/2019-02, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1437-E (GE1708)

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-075

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES GÉNIE/2019-06 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA PISCINE MUNICIPALE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour la reconstruction de la piscine municipale;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoyait un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chaque soumissionnaire obtenait un total possible de 100 points, la soumission conforme la plus basse étant celle obtenant le plus haut pointage final, après l'application de la formule prescrite par la loi;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Pointage	Montant (incluant les taxes)	Pointage final après application de la formule	Rang
Gémel	66	--	--	--
GBI Experts-conseils inc.	--	--	--	--
LGT	--	--	--	--

ATTENDU que la firme Gémel n'a pas obtenu la note de passage minimale de 70 points et que par conséquent, l'enveloppe contenant le bordereau de prix n'a pas été ouverte et lui a été retournée;

ATTENDU que la soumission de GBI Experts-conseils inc. ainsi que celle de LGT se sont avérées non conforme avant l'analyse qualitative et que par conséquent, l'enveloppe contenant le bordereau de prix pour chacune de ses compagnies n'a pas été ouverte et leur a été retournée;

ATTENDU que la Ville ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'ANNULER l'appel d'offres Génie/2019-06 - Services professionnels pour la reconstruction de la piscine municipale.

D'AUTORISER le Service des travaux publics et du génie à effectuer un nouvel appel d'offres dans ce dossier, en temps opportun.

ADOPTÉE

2019-03-076

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 1er mars 2019 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 3 290 938,45 $ pour les activités financières, de 396 153,64 $ pour les activités d'investissement et de 934 213,96 $ pour les salaires.

D'AUTORISER la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2019-03-077

AUTORISATION DE SIGNATURE - FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'utilisation du domaine public provenant du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

ADOPTÉE

2019-03-078

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES RELATIF À L'UTILISATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE (ÉCOLE DE LA MAGDELEINE)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries relatif à l'utilisation d'un terrain synthétique (école de la Magdeleine).

ADOPTÉE

2019-03-079

AUTORISATION DE SIGNATURE - EXTENSION DE LA CONVENTION DE BAIL AVEC LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT POUR LA LOCATION DE QUATRE PARCELLES DE TERRAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'extension de la convention de bail avec la Corporation de Gestion de la voie maritime du Saint-Laurent pour la location de quatre parcelles de terrain.

Ce renouvellement est pour une période d'un an, commençant le 1er avril 2019.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

2019-03-080

ADOPTION DE LA POLITIQUE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS OU AYANT DES BESOINS PARTICULIERS - PROGRAMME CAMP DE JOUR DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'ADOPTER la politique du programme d'accompagnement pour les enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers, dans le cadre du programme camp de jour de la Ville de La Prairie, datée de février 2019, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2019-03-081

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que monsieur Francis Ouellet a été embauché à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie en vertu de la résolution portant le numéro 2018-02-055 adoptée le 5 février 2018;

ATTENDU que monsieur Ouellet est entré en fonction le 19 février 2018;

ATTENDU qu'il était soumis à une période d'essai d'un an se terminant le ou vers le 19 février 2019;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

PROJET

Politique du programme d'accompagnement pour les enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers

Programme Camp de jour de la Ville de La Prairie
Pour une intégration réussie!

Service des loisirs

Février 2019

"Ceci est le document annexé à la résolution 2019-03-080 pour en faire partie intégrante."

Chers parents,

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons cette politique qui vous informera sur les modalités et le fonctionnement du programme d'accompagnement. Ces renseignements sont en complément du Guide aux parents du camp de jour.

Nous espérons que cette nouvelle politique saura répondre à vos questions et vos préoccupations car nous faisons une priorité de l'intégration de votre enfant.

Afin de réussir cette mission, nous croyons important que toutes et tous s'impliquent et ce, tout au long du processus.

Toute l'équipe du camp de jour vous souhaite un bel été!

Caroline Varin
Régisseur communautaire

PROJET

TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIF **1**

CLIENTÈLE CIBLE **1**

RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR **1**

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ **2**

RÔLE DU PARENT ET DE L'ENFANT **2**

ANALYSE DE LA DEMANDE **3**

ÉTAPES DU PROCESSUS POUR L'ÉVALUATION DE LA DEMANDE **3**

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES BESOINS DE L'ENFANT **4**

ANNEXE 1 – PÉRIODES DE FRÉQUENTATION DE L'ENFANT AU CAMP DE JOUR

ANNEXE 2 – COLLECTE DE DONNÉES POUR LES PERSONNES RESSOURCES

PROJET

OBJECTIF

Le programme d'accompagnement *Les incroyables* n'est pas un service spécialisé. Il s'agit d'un programme du camp de jour.

Il permet aux enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers de vivre une expérience positive d'intégration au camp de jour, de se mêler activement à la vie sociale, aux activités et aux interactions du groupe.

CLIENTÈLE CIBLE

Enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers soit au niveau physique et/ou intellectuel âgés entre 5 et 12 ans (maternelle complétée) et qui nécessitent un accompagnement afin d'être en mesure de participer à la programmation estivale.

RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Le rôle de l'accompagnateur est :

- de favoriser l'intégration et l'inclusion en adaptant les activités et le déroulement de la journée selon les capacités et les besoins de l'enfant;
- de s'assurer de la sécurité et l'intégrité de l'enfant au camp de jour;
- d'être une figure d'autorité et une référence pour l'enfant afin de lui offrir l'encadrement nécessaire.

Les accompagnateurs étudient habituellement dans un domaine pertinent à l'emploi. Cependant, l'accompagnateur n'est pas formé pour déployer des techniques d'intervention.

Les accompagnateurs ont un ratio d'un à trois enfants selon les besoins de l'enfant.

Pour la réussite de l'intégration, nous souhaitons offrir une stabilité à l'enfant. Généralement, l'enfant est accompagné par les mêmes personnes, soit une au service de garde et, une autre, durant les activités du camp de jour. Cependant, dans certaines circonstances (ex. maladie, décès dans la famille), il est possible que l'enfant soit assisté par une autre personne. Dans une telle situation, le parent sera informé dans les meilleurs délais.

Les accompagnateurs sont sous la supervision d'un chef d'équipe responsable de superviser et de soutenir les interventions tout au long de l'été.

PROJET

Le personnel reçoit une formation au début de la saison par des formateurs spécialisés et il peut également se référer aux différents intervenants des enfants. Le consentement à l'échange d'information est fortement recommandé dans le cadre de ce programme. Cette collaboration facilite beaucoup le suivi auprès des enfants et permet ainsi de répondre au mieux à leurs besoins.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Avoir l'âge requis et être résident de la ville de La Prairie.
- Avoir un diagnostic fait par un professionnel ou être en démarche pour en recevoir un.
- Tout enfant dont les capacités physiques ou intellectuelles nécessitent les services d'un accompagnateur afin d'assurer sa participation.
- L'enfant doit, idéalement, être accompagné à l'école et/ou être suivi par un professionnel de la santé physique ou mentale.
- L'acceptation de l'enfant dans le cadre de ce programme est sujette à une révision annuelle et n'est pas considérée comme automatique pour l'année suivante.
- Toute demande doit être faite durant la période indiquée dans la programmation d'hiver de chaque année qui est publiée au mois de décembre. Par la suite, l'inscription doit être faite durant la période d'inscription du camp de jour.
- L'admissibilité dépend de différents facteurs, dont le type de difficulté de l'enfant et de la capacité à y répondre ainsi que la disponibilité du personnel.
- Les demandes doivent être présentées à chaque année et sont évaluées par un comité formé par au moins quatre personnes dont une du domaine de la santé.

RÔLE DU PARENT ET DE L'ENFANT

- L'enfant doit, en tout temps, respecter le code vie et les règlements régissant la vie au camp de jour et qui s'appliquent à l'ensemble des participants. Ces règles prévoient des sanctions et même le retrait du camp de jour.
- Le parent doit compléter l'inscription de son enfant durant la période d'inscription au camp de jour.

PROJET

ANALYSE DE LA DEMANDE

Un comité est formé afin d'examiner les demandes d'inscription.

Le comité doit :

- analyser les besoins de l'enfant selon l'information reçue;
- déterminer le type d'accompagnement nécessaire : partiel ou complet;
- préciser le ratio;
- identifier le groupe d'âge dans lequel intégrer l'enfant;
- identifier la personne qui accompagnera l'enfant ainsi que les autres enfants avec lesquels il sera jumelé, s'il y a lieu;
- planifier une rencontre avec les parents, les intervenants et le personnel du programme si besoin;
- analyser et traiter les situations particulières entourant l'enfant durant sa période de fréquentation.

ÉTAPES DU PROCESSUS POUR L'ÉVALUATION DE LA DEMANDE

MI-JANVIER

- Inscription de l'enfant à la liste des demandes pour l'accompagnement.
- Compléter le formulaire d'évaluation des besoins.

MI-MARS - DÉBUT AVRIL

- Début de l'évaluation des dossiers.
- Lien avec les parents ainsi qu'avec les intervenants, au besoin.

MI-AVRIL *(Consulter la programmation pour les dates exactes)*

- Inscription en ligne au programme d'accompagnement « *Les incroyables* ».
- Lien avec les parents ainsi que les intervenants, au besoin.

JUIN

- Rencontre de familiarisation avec la responsable du programme, l'accompagnateur de l'enfant, le parent, l'enfant et les intervenants, au besoin.

Pour toute question, nous vous invitons à nous écrire à caroline.varin@ville.laprairie.qc.ca ou à nous appeler au 450 444-6725.

PROJET

Formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant

Annexe 1 – Périodes de fréquentation au camp de jour

Annexe 2 – Collecte de données pour les personnes handicapées

PROJET

La Prairie

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES BESOINS DE L'ENFANT

Programme d'accompagnement pour les enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers au camp de jour

Pour que la demande d'accompagnement soit évaluée par le comité, tous les renseignements demandés doivent être fournis par le répondant de l'enfant. Le formulaire doit être transmis au service des loisirs le **au plus tard**. Il est de la responsabilité du répondant de l'enfant de prendre connaissance de la politique du programme d'accompagnement pour les enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers, notamment des critères d'admissibilité (lieu de résidence, âge, ...).

1. Renseignements sur l'identité de l'enfant et son responsable

Nom de l'enfant		Prénom	
Adresse principale (numéro, rue, appartement)			
Ville	Province	Code postal	Téléphone (résidence)
Date de naissance (aaaa-mm-jj)		Âge (au 30 sept) ans	Sexe ☐ F ☐ M
Nom du parent ou du responsable	Prénom		Lien avec l'enfant
Téléphone (résidence)	Téléphone (cellulaire)		Courriel
L'enfant habite avec ☐ ses deux parents ☐ papa ☐ maman ☐ autre (précisez) :			
L'enfant fréquente présentement l'école ☐ Non ☐ Oui	Si oui, quel est le nom de son école		
Si oui, est-il dans une classe régulière ☐ Non ☐ Oui	S'il ne fréquente pas une classe régulière, quel est le ratio d'encadrement de sa classe intervenant(s) **/** enfants		

2. Historique d'accompagnement

Votre enfant a-t-il fréquenté un camp de jour l'été passé ☐ Non ☐ Oui	Si oui, avec quel organisme
Bénéficiait-il d'un accompagnement ☐ Non ☐ Oui	Si oui, selon quel ratio d'accompagnement (animateur/enfant) ☐ 1/1 ☐ 1/2 ☐ 1/3 ☐ Autre :

3. Statut du diagnostic de l'enfant

Votre enfant est-il en attente d'un diagnostic
☐ Non ☐ Oui (si oui, aux lignes suivantes, inscrire les coordonnées du professionnel avec lequel vous avez amorcé des démarches pour établir un diagnostic)

Nom du professionnel	Organisation
Titre du professionnel	Téléphone (incluant le numéro du poste)

Votre enfant a-t-il reçu un diagnostic
☐ Non ☐ Oui

4. Ressources de l'enfant (intervenant, psychologue, éducateur spécialisé, travailleur social, …)

Il est important d'inscrire **le nom et les coordonnées** complètes des intervenants qui suivent **ACTUELLEMENT** votre enfant. Si votre enfant est suivi par un intervenant qui travaille pour toute autre organisation que celles dont les cases sont grises, faire compléter **l'annexe 2** par cet intervenant. Si l'enfant fréquente régulièrement les activités de l'organisme gestionnaire du camp de jour, un responsable de cet organisme peut compléter l'annexe 2.

Intervenant(s)	CMR [1]	SRSOR [2]	CISSS Montérégie-Ouest [3]		École	Autre
Nom du professionnel Titre Téléphone (incluant le numéro du poste)	☐	☐	☐	☐		
Nom du professionnel Titre Téléphone (incluant le numéro du poste)	☐	☐	☐	☐		

☐ Mon enfant n'est suivi par aucun intervenant

[1] Centre montérégien de Réadaptation
[2] Services de Réadaptation du Sud-ouest et du Renfort
[3] Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

PROJET

5. Nature des limitations de l'enfant

☐ Déficience intellectuelle	☐ légère	☐ moyenne	☐ sévère	
	Précisez :			
☐ Autisme et troubles envahissants du développement (TED)	☐ Asperger	☐ TED non spécifié	☐ autisme (TSA)	
	Précisez :			
☐ Déficience motrice	☐ fine	☐ globale	☐ fine et globale	
	Précisez :			
☐ Déficience visuelle	Précisez :			
☐ Déficience auditive	Précisez :			
☐ Trouble du langage et de la parole	☐ expression	☐ compréhension	☐ mixte	
	Précisez :			
☐ Trouble déficitaire de l'attention	☐ sans hyperactivité (TDA)	☐ avec hyperactivité (TDAH)		
	Précisez :			
☐ Trouble de la santé mentale	Précisez :			
☐ Trouble du comportement	☐ Opposition	☐ Anxiété	☐ Agressivité	☐ Passivité
☐ Santé particulière (ex. : allergies sévères, épilepsie, diabète)	Précisez :			
☐ Peurs, phobies importantes	Précisez :			
☐ Autre	Précisez :			

6. Évaluation de l'attitude et des comportements de l'enfant

Est-ce que l'enfant adopte les comportements suivants ?

COMPORTEMENTS	FRÉQUEMMENT	PARFOIS	RAREMENT	JAMAIS
Mord	☐	☐	☐	☐
Crache	☐	☐	☐	☐
Frappe	☐	☐	☐	☐
Bouscule	☐	☐	☐	☐
Crie	☐	☐	☐	☐
Utilise un langage inapproprié (insulte ou blasphème)	☐	☐	☐	☐
Opposition aux consignes et aux règles	☐	☐	☐	☐
S'éloigne du groupe (fugue)	☐	☐	☐	☐
Brise le matériel	☐	☐	☐	☐
Intolérance au bruit	☐	☐	☐	☐
Éveil sexuel	☐	☐	☐	☐
Difficulté avec les transitions d'activités	☐	☐	☐	☐
Difficulté à gérer les situations imprévues	☐	☐	☐	☐
Difficulté à déroger de ses routines ou rituels	☐	☐	☐	☐
Inconfort tactile (n'aime pas être touché)	☐	☐	☐	☐
Fatigue excessive après un effort jugé normal pour un enfant de son âge	☐	☐	☐	☐

PROJET

7. Interventions privilégiées

De quelle façon doit-on intervenir en présence de l'un de ces comportements ?

8. Évaluation du degré de supervision

Lors des situations de vie énoncées, l'enfant a besoin :

SITUATIONS	Aide constante	Aide fréquente	Aide ponctuelle	Supervision verbale	Aucune aide
1. Autonomie					
Habillement (ex. : se vêtir, attacher ses souliers)	☐	☐	☐	☐	☐
Hygiène personnelle Précisez :	☐	☐	☐	☐	☐
Alimentation (ex. : repas et collation)	☐	☐	☐	☐	☐
Prise de médicaments	☐	☐	☐	☐	☐
Gérer ses effets personnels (ex. : boîte à lunch, sac à dos, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐
Rester avec le groupe	☐	☐	☐	☐	☐
Éviter les situations dangereuses (conscience du danger)	☐	☐	☐	☐	☐
2. Participation aux activités					
Stimulation à la participation	☐	☐	☐	☐	☐
Interaction avec les adultes	☐	☐	☐	☐	☐
Interaction avec les autres enfants	☐	☐	☐	☐	☐
Fonctionnement en groupe	☐	☐	☐	☐	☐
Activité de motricité fine (bricolage, manipulations, insertions, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐
Activité de motricité globale (sports, jeux psychomoteurs, ballon, etc.)	☐	☐	☐	☐	☐
Baignade	☐	☐	☐	☐	☐
3. Communication					
Compréhension des consignes	☐	☐	☐	☐	☐
Se faire comprendre	☐	☐	☐	☐	☐
4. Déplacement (Si l'enfant se déplace en fauteuil roulant, passez à la question suivante)					
Marche en terrain accidenté	☐	☐	☐	☐	☐
Marche sur de longues distances	☐	☐	☐	☐	☐
Escaliers	☐	☐	☐	☐	☐
Autobus	☐	☐	☐	☐	☐

PROJET

8. Évaluation du degré de supervision (suite)

Lors des situations de vie énoncées, l'enfant a besoin :

SITUATIONS	Oui	Non	Précisez
5. Aide à la mobilité			
Utilisation d'un fauteuil roulant	☐	☐	
Utilisation d'une marchette	☐	☐	
Utilisation d'une canne ou de béquilles	☐	☐	
6. Aide à la communication			
Utilisation de pictogrammes, tableau, ordinateur	☐	☐	
Langage des signes	☐	☐	
Gestes	☐	☐	

9. Existe-t-il une raison qui empêcherait ou limiterait la participation de l'enfant à une journée régulière de camp de jour (ex. : durée de la journée (9 h à 16 h), sortie à l'extérieur du site de camp, …) ?

☐ Non ☐ Oui (si oui, précisez :)

10. Y'a-t-il d'autres renseignements importants à connaître afin de mettre en place, pour l'enfant, des mesures pour :

- faciliter son autonomie	Précisez :
- faciliter sa participation	Précisez :
- limiter ou contrôler des situations de désorganisation	Précisez :

11. Quels sont les forces et les intérêts de l'enfant ?

12. Participation de l'enfant à d'autres activités de loisir pendant l'année

Votre enfant participe-t-il à d'autres activités de loisir pendant la période des mois de septembre à mai ?

☐ Non ☐ Oui

Précisez :

Durant ces activités, bénéficie-t-il d'un accompagnement ?

☐ Non ☐ Oui

Si oui, selon quel ratio d'accompagnement (animateur/enfant)

☐ 1/1 ☐ 1/2 ☐ 1/3 ☐ Autre :

PROJET

Renseignements importants

HORAIRE DE FRÉQUENTATION DE L'ENFANT

L'horaire régulier du camp de jour est de 9 h à 16 h. Un service de surveillance animée (service de garde) avant et après l'horaire régulier est également offert.

Le programme d'accompagnement pour les enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers permet à votre enfant d'avoir un accompagnement durant l'horaire régulier ainsi que durant la surveillance animée. Toutefois, il se peut que la personne qui accompagne votre enfant ne soit pas la même en tout temps.

Une grille horaire des périodes de fréquentation est disponible en **annexe 1** du présent formulaire. **Veuillez la remplir à la demande du Service des loisirs.**

DÉCISION DU COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES

Il revient au comité d'analyse des demandes de :

- décider si la demande d'accompagnement est justifiée et si un accompagnement est requis;
- décider du ratio d'accompagnement;
- dans la mesure du possible, d'offrir d'autres modalités d'accommodement lorsque l'accompagnement n'est pas approprié.

Autorisations et signature du répondant

**** Veuillez apposer vos initiales dans la case après chaque affirmation. ****

Je reconnais avoir pris connaissance des objectifs de la politique du programme d'accompagnement pour les enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers au camp de jour.	
Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets. **Dans le cas contraire, le comité d'évaluation se réserve le droit de considérer la demande non admissible.**	
Je confirme que le bien-être de mon enfant a été pleinement considéré au moment de remplir le formulaire.	
J'autorise les personnes directement impliquées dans la gestion du programme d'accompagnement à échanger des informations entre-elles et à contacter les personnes ressources dont les coordonnées sont mentionnées dans ce formulaire, et ce, afin d'obtenir des renseignements complémentaires.	
Je m'engage à informer de ma présente demande les personnes ressources dont les coordonnées sont mentionnées dans ce formulaire. De plus, je m'engage à les autoriser à fournir des renseignements complémentaires pour permettre l'analyse de ma demande.	
Je m'engage à respecter la décision du comité d'évaluation.	
Je m'engage à informer le personnel de tout changement pouvant avoir un impact sur la participation et l'autonomie de mon enfant au camp de jour.	
Je m'engage à collaborer avec le personnel dès que celui-ci en fait la demande.	

Signature	**Date**
Nom en lettre majuscules	**Lien avec l'enfant**

PROJET

ANNEXE 1

Programme d'accompagnement pour les enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers au camp de jour

Périodes de fréquentation de l'enfant au camp de jour

SEMAINE 1	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	TOTAL DE LA SEMAINE
Heure d'arrivée	h	h	h	h	h	
Heure de départ	h	h	h	h	h	h

Si les périodes de fréquentation inscrites pour la semaine 1 sont les mêmes pour tout l'été, ne rien inscrire pour les autres semaines.

SEMAINE 2	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	TOTAL DE LA SEMAINE
Heure d'arrivée	h	h	h	h	h	
Heure de départ	h	h	h	h	h	h

SEMAINE 3	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	TOTAL DE LA SEMAINE
Heure d'arrivée	h	h	h	h	h	
Heure de départ	h	h	h	h	h	h

SEMAINE 4	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	TOTAL DE LA SEMAINE
Heure d'arrivée	h	h	h	h	h	
Heure de départ	h	h	h	h	h	h

SEMAINE 5	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	TOTAL DE LA SEMAINE
Heure d'arrivée	h	h	h	h	h	
Heure de départ	h	h	h	h	h	h

SEMAINE 6	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	TOTAL DE LA SEMAINE
Heure d'arrivée	h	h	h	h	h	
Heure de départ	h	h	h	h	h	h

SEMAINE 7	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	TOTAL DE LA SEMAINE
Heure d'arrivée	h	h	h	h	h	
Heure de départ	h	h	h	h	h	h

SEMAINE 8	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	TOTAL DE LA SEMAINE
Heure d'arrivée	h	h	h	h	h	
Heure de départ	h	h	h	h	h	h

PROJET

ANNEXE 2

Programme d'accompagnement pour les enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers au camp de jour

À remplir par l'intervenant. Pour prévisions, voir encadré 4 page 1.

Collecte de données pour les personnes ressources

Objectif de la collecte de données

Au moment de réaliser une demande au *programme d'accompagnement pour les enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers au camp de jour*, le responsable de l'enfant a rempli un formulaire contenant plusieurs renseignements sur les besoins de l'enfant. Votre expertise est essentielle afin de savoir si l'intégration au camp de jour, selon le programme proposé, est l'alternative estivale qui convient à l'enfant. Nous vous invitons donc à consulter la politique afin de vous familiariser avec les objectifs et la nature du service offert.

1. Identification de l'enfant

Nom de l'enfant	Âge de l'enfant

2. Capacité de l'enfant à participer à une journée type de camp de jour

ACTIVITÉS	Capacité de l'enfant à participer à l'activité			OUTILS / INTERVENTIONS À PRIVILÉGIER
	Avec facilité	Avec difficulté	Aucune	
Rassemblement (Grande foule, beaucoup de bruits, musique forte)	☐	☐	☐	
Déplacements (Suivre un groupe, faire un rang, marcher plusieurs minutes, terrain pouvant être accidenté)	☐	☐	☐	
Communications (Expression de ses besoins et de ses émotions, gestion de relations avec les pairs et les adultes, communication verbale ou non-verbale, utilisation d'outils ou de signes)	☐	☐	☐	
Jeux structurés (Compréhension des règles du jeu/respect de consignes, attendre son tour, se concentrer pour pratiquer une activité durant 15 à 45 min. selon l'âge)	☐	☐	☐	
Jeux sportifs (Gérer l'esprit de compétition, respecter les consignes, motricité globale)	☐	☐	☐	
Bricolages (Suivre un modèle, motricité fine, utiliser du matériel spécialisé – ciseau, colle, …)	☐	☐	☐	
Repas (Demeurer assis au sol ou sur une table de pique-nique, autonomie, gestion de sa boîte à lunch : je manque quoi et dans quel ordre ?)	☐	☐	☐	
Piscine (Se changer de vêtements, piscine bondée, éclaboussures, beaucoup de bruit, gestion des objets personnels)	☐	☐	☐	
Sorties (Prendre l'autobus, visiter un nouvel environnement, bruit, changement de la routine)	☐	☐	☐	
Quotidien au camp de jour (Bouleversement à l'horaire, changement de moniteur ou d'accompagnateur, intégration dans un groupe de 10 à 20 enfants)	☐	☐	☐	

	Comportements observables :	Interventions à faire :
Désorganisation		

3. Recommandations

Le camp de jour est le service estival qui convient à l'enfant. ☐ Non ☐ Oui

Si oui, :

- une aide ponctuelle sans accompagnement serait suffisante : ☐ Non ☐ Oui
- l'enfant doit obtenir un accompagnement selon le ratio suivant : ☐ 1/1 ☐ 1/2 ☐ 1/3 ☐ Autre :
- l'accompagnement idéal serait réalisé par : ☐ une femme ☐ un homme ☐ sans importance
- l'enfant peut intégrer un groupe de : ☐ son âge ☐ plus jeune ☐ plus vieux

4. Commentaires pour soutenir vos recommandations *(utiliser le verso au besoin)*

5. Intervenant

Nom	Signature	Téléphone

Ce document doit être remis en même temps que le « Formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant » au Service des loisirs au plus tard le

PROJET

LISTE DES SOURCES

Ville de Farnham
Politique d'accompagnement pour les enfants en difficulté – Camp de jour

Ville de Lévis
Document du Service d'accompagnement pour les enfants handicapés ou ayant des besoins d'encadrement particuliers (Programme Camp de jour de la Ville de Lévis)

Ville de Québec
Formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant

PROJET

D'ACCORDER à monsieur Francis Ouellet le statut d'employé permanent au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, aux conditions prévues à la convention collective des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, Section locale 501 (pompiers à temps partiel), tel statut étant effectif dès la fin de sa période d'essai.

ADOPTÉE

2019-03-082

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE D'UN CHAUFFEUR B AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que monsieur Christian Lupien, chauffeur B au Service des travaux publics et du génie, a demandé un congé sans solde d'une durée d'un an, soit du 1er avril 2019 au 30 mars 2020;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et du génie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'AUTORISER monsieur Christian Lupien, chauffeur B au Service des travaux publics et du génie, à prendre un congé sans solde d'une durée de douze mois, à compter du 1er avril 2019.

ADOPTÉE

2019-03-083

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES - GRAND PRIX LAPRAICYCLE 2019

ATTENDU la demande du club cycliste Lapraicycle concernant la fermeture de différentes rues pour la tenue de l'événement cycliste Grand Prix Lapraicycle 2019, qui se tiendra le samedi 11 mai prochain, entre 7 h et 16 h;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 7 h et 16 h, le samedi 11 mai 2019, à l'occasion du Grand Prix Lapraicycle 2019:

- la rue des Tulipes, entre la rue des Violettes et le boulevard des Champs-Fleuris;

- le boulevard des Champs-Fleuris, entre la rue des Tulipes et le boulevard de la Magdeleine;

Parcours proposé :

Salutations

Etienne Carreau

Club Cycliste LAPRAICYCLE

CLUB LAPRAICYCLE

"Ceci est le document annexé à la résolution 2019-03-083 pour en faire partie intégrante."

AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC

VOLET 2

Ce formulaire PDF peut être complété à l'écran et enregistré avant d'être imprimé.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES, DONT LES MESURES AFIN DE RESPECTER LE *RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE*

1. Renseignements sur la municipalité

Nom : Ville de La Prairie *Code géographique :* 67015

Adresse postale : 170, boulevard Taschereau *Code postal :* J5R 5H6

bureau 400, La Prairie *(Québec)*

2. Renseignements sur l'identité de la personne présentant la demande et interlocuteur au dossier

Prénom : Joël *Nom :* Bélanger

Fonction : Directeur général

Téléphone : (450) 444-6619 *poste :* _____ *Courriel :* joel.belanger@ville.laprairie.qc.c

3. Plan de sécurité civile

3.1 Votre municipalité possède-t-elle un plan de sécurité civile à jour? *OUI* ☑ *NON* ☐

3.2 Votre municipalité a-t-elle complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique?
OUI ☑ *NON* ☐

4. Actions réalisées depuis le 9 mai 2018 ou qui le seront et engagement financier de la municipalité

***Volet 2** du programme : décrire les actions que la municipalité entend réaliser (joindre une annexe au besoin)*

Septembre 2018 à août 2019 - Entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge - Division du Québec : 4052 $

Janvier 2019 - Contrat annuel progiciel de communication de masse : 7108 $

Septembre 2019 - Mise à jour annuelle base de données citoyens du progiciel de communication de masse : 1550 $

D'ici novembre 2019 : Établir les moyens pour la mise en commun des actions et/ou des ressources en situation d'urgence entre les villes de La Prairie et Saint-Philippe.

"Ceci est le document annexé à la résolution 2019-03-084 pour en faire partie intégrante."

Coût total estimé : 12 710 *$ Valeur de la contribution de la municipalité :* 2710 *$*

Aide financière demandée : 10 000 *$ (maximum 10 000 $)*

4.1 ***Aide financière additionnelle*** *pour* ***action regroupée*** *en tout ou en partie pour le* ***volet 2***

Demandez-vous l'aide financière additionnelle ***maximale de 2 000 $*** *pour action regroupée avec au moins une autre municipalité admissible pour le volet 2 ?* OUI ☑ NON ☐

Si OUI, *identifier la ou les municipalités admissibles avec qui vous réaliserez votre plan de sécurité civile en vue de respecter le règlement sur les secours minimaux quant au* ***volet 2*** *du programme :*

1° code géographique : 67010 *Nom :* Ville de Saint-Philippe

2° code géographique : _____ *Nom :* _____

3° code géographique : _____ *Nom :* _____

4° code géographique : _____ *Nom :* _____

(Joindre une annexe au besoin)

5. Renseignements obligatoires requis pour le versement de l'aide financière

5.1 ***Joindre*** *au formulaire une photocopie d'un chèque officiel de la municipalité annulé* ***ou*** *d'un spécimen PDF fourni par votre institution financière pour les dépôts directs, indiquant le compte où tout dépôt doit être effectué.*

5.2 Adresse courriel pour l'envoi de l'avis de versement : recevables@ville.laprairie.qc.ca

5.3 Ne pas oublier ***de joindre*** *un exemplaire certifié conforme original de la* ***résolution*** *de la municipalité approuvant cette demande d'aide financière et précisant, en cas d'action commune, les noms des autres municipalités du regroupement, selon le modèle fourni par l'Agence.*

_____ _____

Signature *Date*

Faire parvenir l'ensemble des documents (formulaire, résolution, spécimen de chèque) par courrier ou par messagerie à :

Agence municipale 9-1-1 du Québec
300-2954, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 4T2

Renseignements

Téléphone : 418 653-3911, poste 221, ou sans frais 1 888 653-3911
Courriel : *info@agence911.org*
Site Web, onglet sécurité civile : *www.agence911.org*

© Agence municipale 9-1-1 du Québec

- le boulevard de la Magdeleine, entre le boulevard des Champs-Fleuris et la rue des Violettes;

- la rue des Violettes, entre le boulevard de la Magdeleine et la rue des Tulipes;

tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics et du génie, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'à EXO - Secteur Le Richelain, à titre d'information.

ADOPTÉE

2019-03-084

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la Ville de La Prairie souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la Ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

QUE la Ville de La Prairie présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 $, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, totalisant 12 710 $, et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 2 710 $.

QUE la Ville atteste, par la présente, qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Saint-Philippe pour le Volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 $ prévue au programme dans ce cas.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Joël Bélanger, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

2019-03-085

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE FAUCHAGE DE LA VÉGÉTATION, TONTE DE GAZON ET ENLÈVEMENT DE DÉTRITUS SUR LE BOULEVARD TASCHEREAU

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice adjointe travaux publics, madame Marie-Josée Morin, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat avec le ministère des Transports du Québec pour le fauchage de la végétation, tonte de gazon et enlèvement des détritus sur le boulevard Taschereau, pour les années 2019, 2020 et 2021.

ADOPTÉE

2019-03-086

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2018

ATTENDU que la Ville de La Prairie a soumis au gouvernement provincial, en mai 2018, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a confirmé par écrit, le 26 juillet 2018, l'octroi d'une subvention au montant de 7 784 $ visant la réfection de la chaussée de la Montée Saint-Grégoire;

ATTENDU que les travaux de réfection de cette montée sont terminés et qu'il y a lieu de réclamer le montant de la subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses pour les travaux exécutés sur la montée Saint-Grégoire, pour un montant subventionné de 7 784 $.

D'ADRESSER, avec la présente résolution, les pièces justificatives conformément aux exigences du ministère des Transports.

DE CONFIRMER que les travaux ont été exécutés conformément auxdites dépenses, sur la montée Saint-Grégoire, dont la gestion incombe à la Ville, et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 15 JANVIER 2019

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2019-03-087

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-002 RELATIVE À UN AGRANDISSEMENT RÉSIDENTIEL AU 75, RUE ABEL - LOT 2 265 222 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure est présentée au conseil municipal en rapport avec l'immeuble situé au 75, rue Abel (lot 2 265 222 du cadastre du Québec);

ATTENDU que la demande vise à rendre conforme l'agrandissement de la résidence existante par l'ajout d'un garage attaché. Selon l'article 139 du règlement de zonage numéro 1250, les marges latérales dans le cas d'un garage ou d'un abri d'auto permanent sont de 2 mètres sur un côté et de 1,2 mètre sur l'autre côté. La dérogation sera applicable sur la marge latérale gauche qui sera de 1,98 mètre au lieu des 2 mètres prévus, le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Samuel de Beaumont, arpenteur-géomètre, daté du 1er février 2019.

La dérogation, si acceptée, créera un empiètement de 0,02 mètre dans la marge gauche.

ATTENDU la recommandation 2019-006 faite par le comité consultatif d'urbanisme le 6 février 2019;

Monsieur le maire invite ensuite toute personne intéressée à se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure avant la prise de décision par le conseil.

Aucune question ou commentaire n'est porté à l'attention du conseil.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée, les attendus ci-dessus faisant partie intégrante de la présente résolution, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2019-03-088

APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2019

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

Recommandation CCU	Numéro de PIIA	Numéro de règlement	Adresse	Matricule
2019-007	2019-003	1251	20, rue du Croissant-Perlé	0628-86-9749
2019-010	2019-007	1251	290, rue Beaulac	0531-87-5071

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 6 février 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

2019-03-089

ADOPTION DU PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF À LA DEMANDE NUMÉRO 2019-004 (PPCMOI) CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL - 618 À 624, RUE PAGE - LOT 1 915 089 DU CADASTRE DU QUÉBEC (ZONE H-048)

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

D'ADOPTER, en vertu du règlement numéro 1321 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et ce, malgré la grille des usages et normes relative à la zone H-048 et l'article 238.1 du règlement de zonage numéro 1250, un premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la construction d'un immeuble résidentiel au 618 à 624, rue Page (lot 1 915 089 du cadastre du Québec), afin de permettre:

1) la démolition de la résidence existante comprenant deux (2) logements et la construction d'un immeuble comprenant quatre (4) logements faisant partie de la classe d'usage H-3 Multifamiliale A (4 à 8 logements) alors que seuls les usages des classes d'usages H-1 Unifamiliale et H-2 Bifamiliale et Trifamiliale sont autorisés à la grille applicable;

2) une marge avant secondaire de 1,94 mètre au lieu de 5 mètres;

3) une superficie de rangement moindre que 3 mètres carrés par logement.

Le tout, à la condition que les travaux soient substantiellement conformes aux plans suivants:

- plans d'architecture, des élévations et de plantations préparés par Karine Surprenant, technologue professionnelle, feuillets 1 à 14, datés du 16 février 2019;

- plan projet d'implantation préparé par Louise Rivard, arpenteure-géomètre, daté du 22 janvier 2019;

et ce, aux conditions suivantes:

- dans la mesure du possible, les arbres existants devront être conservés, le cas échéant et voir la possibilité de transplanter ceux qui peuvent être conservés;

- les mâts des compteurs électriques devront être placés sur le mur latéral non-visible de la rue et, dans la mesure du possible, positionnés sur la partie arrière du mur latéral;

- les aménagements extérieurs devront être bonifiés aux abords de l'aire de stationnement côté habitation afin de minimiser l'impact visuel des cases de stationnement.

Par l'acceptation du PPCMOI numéro 2019-004, l'implantation et l'intégration architecturale du PIIA numéro 2019-005 doivent répondre aux objectifs et critères de l'article 134 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251 applicable à un secteur visé par l'exemption de l'application des articles du règlement de zonage relatifs à l'aménagement de stationnement, aux entrées, aux allées d'accès, à l'aménagement de terrain et aux zones tampons.

Toute autre disposition règlementaire non incompatible avec la présente autorisation s’applique.

DE MANDATER la greffière pour fixer, le cas échéant, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2019-03-090

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 13.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino
APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire	**Me Danielle Simard, greffière et directrice générale adjointe**